

Annexe

MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES AIDES À LA PIERRE

Aides aux communes et associations						
Type de logement	Type d'opération	Composition	Caractéristiques	Subvention départementale		Contingent de réservation
				Zone I et communes SRU	Zone II	
PLUS- PLAI Logements d'urgence	Construction neuve ou acquisition-amélioration	Opérations < ou = 10 logements	Prendre en compte les questions de développement durable et d'adaptation des logements aux personnes handicapées	8 % du prix de revient TTC, plafonnée à 214 €/m ² SU et à 15 000 €/logement	8 % du prix de revient TTC, plafonnée à 134 €/m ² SU et à 15 000 €/logement	Pas de réservation
Loyers conventionnés très sociaux	Construction neuve ou acquisition-amélioration	Opérations < ou = 10 logements	Prendre en compte les questions de développement durable et d'adaptation des logements aux personnes handicapées	20 % des travaux, plafonnés à 152 €/m ² HT 15 000 € par logement maximum		Pas de réservation

Aides aux structures d'hébergement social				
Type de logement	Type d'opération	Caractéristiques	Subvention départementale	Contingent de réservation
Résidences sociales PLUS-PLAI	Construction neuve ou acquisition-amélioration	Prendre en compte les questions de développement durable et d'adaptation des logements aux personnes handicapées	3% du coût de revient TTC, plafonné à 100 000 €/opération	10 % du total des places pour le public des MDS

ÉTUDES HABITAT	
Types	Subvention départementale
Études et diagnostics P.L.H.	20 % du coût de l'étude HT plafonnée à 50 000 €
Études diagnostics O.P.A.H.	20 % du coût de l'étude HT plafonnée à 50 000 €

PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS À FAIBLES RESSOURCES	
Types	Subvention départementale
Primes à l'amélioration de l'habitat	1/3 de la prime accordée par l'A.N.A.H.
Fonds social d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie	Subvention = à celle de l'A.N.A.H.

PARC LOCATIF BAILLEURS PRIVÉS			
Types	Tout le département		Plafond
	Loyers conventionnés très sociaux	Loyers Conventionnés	
O.P.A.H. Plans de Sauvegarde	20 % des travaux subventionnables par l'A.N.A.H. plafonnés à 152 €/m ² HT	10 % des travaux subventionnables par l'A.N.A.H. plafonnés à 5 000 €	4 logements par propriétaire sur 2 ans
Fonds social d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie	Subvention égale à celle de l'A.N.A.H., dans le cadre de logements conventionnés		